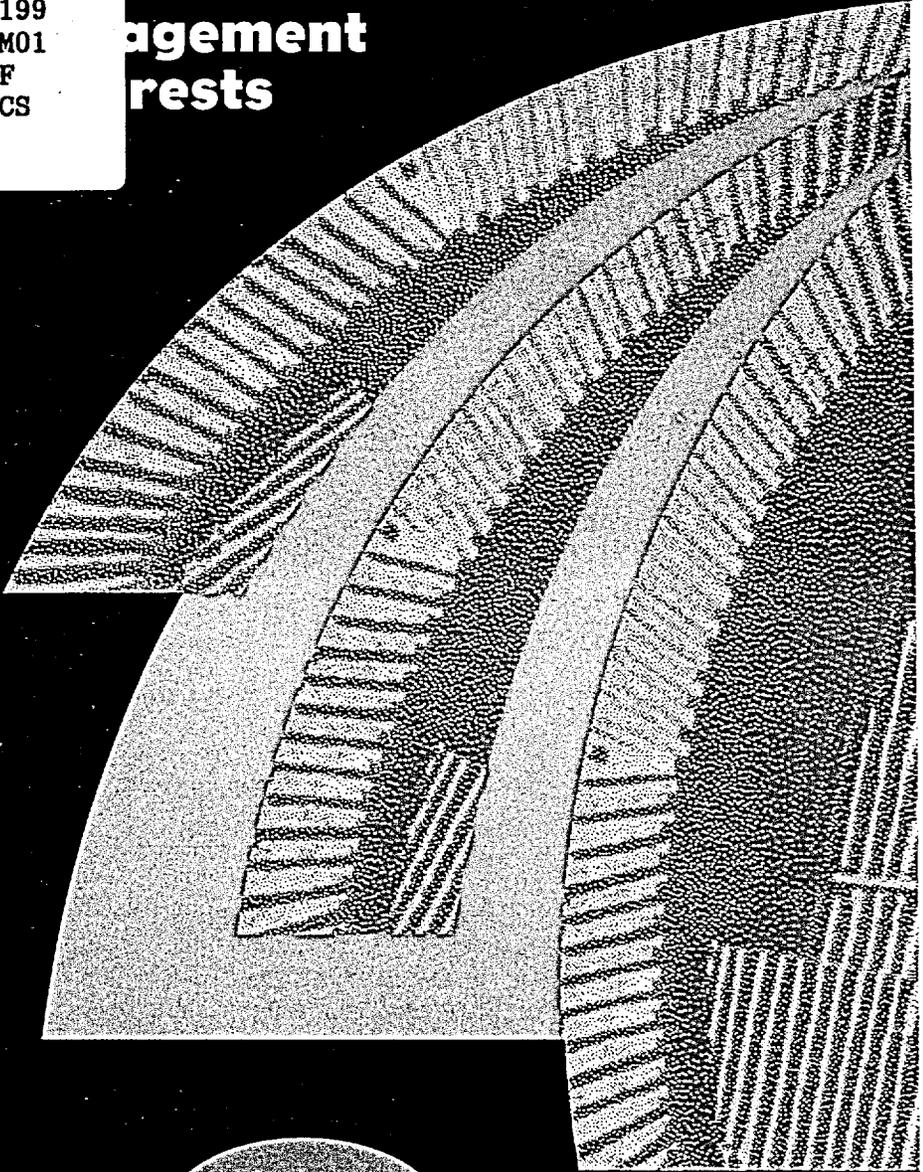


CA1  
EA199  
97M01  
EXF  
DOCS

# Sustainable Management Practices



Monograph  
No. 1

Canada

Sustainable Development in Canada Monograph Series:

*The Sustainable Management of Forests,  
Monograph No. 1.*

*Sustainable Transportation,  
Monograph 2.*

*Ensuring the Health of the Oceans and Other Seas,  
Monograph No. 3.*

*Sustainable Development of Minerals and Metals,  
Monograph No. 4.*

*Canadian Youth Perspectives on Sustainable Development,  
Monograph No. 5.*

This monograph series accompanies *Building Momentum: Sustainable Development in Canada*, Canada's 1997 submission to the United Nations Commission on Sustainable Development.

b3064505 (E)  
b3064529 (F)

43-280-017 (A)  
C.6 3064529/

# The Sustainable Management of Forests

Prepared in connection with  
Canada's participation at the meeting  
of the United Nations Commission on  
Sustainable Development  
April 1997

by

**Natural Resources Canada**

43-280-016 C61

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

AUG 1 1997  
AOUT

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

1997  
Ottawa, Canada

© Minister of Public Works and Government Services Canada 1997  
Cat. No. E2-136/1-1997  
ISBN 0-662-62893-4



*Printed on recycled paper.*

# Contents

---

INTRODUCTION .....	1
CANADA—A LAND OF FORESTS .....	1
THE VALUE OF FORESTS .....	2
FOREST MANAGEMENT—WIDER VALUES, WIDER PARTICIPATION .....	2
The National Forest Strategy .....	3
Initiatives in Government, Industry, and Other Sectors ...	4
BUILDING A STRONGER KNOWLEDGE BASE FOR THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF FORESTS .....	6
Domestic Criteria and Indicators .....	6
The Domestic Model Forest Program .....	7
The National Forestry Database Program .....	7
Certification .....	8
INTERNATIONAL AND REGIONAL COOPERATION .....	8
International Model Forests .....	9
Montreal Process Criteria and Indicators .....	9
Intergovernmental Panel on Forests .....	9
NEXT STEPS—A LEGALLY BINDING INSTRUMENT FOR FORESTS .....	10
Benefits .....	10
An Integrated and Comprehensive Forest Agenda ...	10
Effective Governance .....	11
Open, Inclusive, and Transparent Decision Making ...	11
Cooperation and Coordination in Financial Assistance and Technology Transfer .....	11
Facilitation of Trade in Forest Products .....	12
Action-Oriented Results .....	12
Elements .....	12
CONCLUSION—1997 IS A YEAR OF OPPORTUNITY .....	14

# **The Sustainable Management of Forests**

## **INTRODUCTION**

**T**he sustainable management of forests is one of Canada's top priorities. At the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED), through Chapter 11 of Agenda 21 and the UNCED Statement of Forest Principles, Canada committed to continue to manage, conserve, and develop its forests in a sustainable manner. Those efforts have taken place in the context of a shift from management based on sustained yield to one based on forest ecosystems. In this monograph, Canada describes how forest management policies and practices have evolved, with particular emphasis on the period since UNCED. The monograph also suggests next steps in this process at the domestic and international level.

## **CANADA—A LAND OF FORESTS**

**O**f Canada's 921.5 million hectares of land area, forests cover 417.6 million hectares, or about 45 percent. Thirty-seven percent of Canada's forested land area is open forests, composed of muskeg, marshes, and sparse tree cover.

More than 12 percent of Canada's forests have been protected from harvesting by policy or legislation. This large area of protected forests is roughly equivalent to the total forest land in Finland, Norway, Germany, Switzerland, and Austria, combined. Although about 57 percent of the forest in Canada is considered commercial forest, capable of producing both timber and non-timber products, only about half of the commercial forest is currently managed for timber purposes.

The Canadian public owns 94 percent of the nation's forests. The remaining 6 percent is the private property of more than

425 000 landowners. On behalf of the public, provincial governments manage roughly 71 percent of Canada's forests, while the federal and territorial governments are stewards of about 23 percent.

The forest land base in Canada is extremely diverse. Each of the eight major forest regions in Canada has a different mix of predominant tree species. More than 60 percent of the forest cover is composed of softwoods, 15 percent is hardwoods, and 21 percent is mixed woods. All told, there are 165 tree species in Canada.

## **THE VALUE OF FORESTS**

**F**orests have many values, playing an essential role moderating the climate, regulating water systems, preventing erosion, alleviating air pollution, and providing wildlife habitat. Canadian forests also offer a multitude of recreational opportunities for Canadians and visitors from around the world.

In addition, many communities depend on the industry for much of their economic base. In 1995, the industry provided 369 000 direct jobs and another 511 000 indirect jobs, for a total of one job in fifteen in Canada. Forest products are also one of Canada's most important export industries. In 1995, the value of forest exports was \$41.3 billion. Three products account for the lion's share of these exports: softwood lumber, newsprint, and wood pulp. Two-thirds of those exports are to the United States. The European Union and Japan are the two other major importers of Canadian forest products.

## **FOREST MANAGEMENT—WIDER VALUES, WIDER PARTICIPATION**

**F**orest management is a matter of provincial jurisdiction in Canada. Each provincial and territorial government has its own set of legislation, policies, and regulations to govern the management of forests within its boundaries. However, all

levels of government cooperate closely in national and international forestry matters. In January 1995, the federal, provincial, and territorial governments agreed on a framework for cooperation in forestry that identifies priorities for collaboration; acknowledges primary federal responsibility in the areas of international relations, trade, and federal and Aboriginal lands; and recognizes shared responsibility for science and technology, industry and regional development, and the environment.

While forest management has always been complex, it is becoming increasingly so as more and better specified timber and non-timber values are taken into account. Thus, it is less a question of conventional timber management than one of regulating changes in the forest landscape over time. The fact that forests transcend political and private boundaries also points to the need for comprehensive forest management at the broadest level.

In Canada, public participation and consultations have evolved from simply providing information to involving partners and interest groups in open and transparent decision making. As a result of a more holistic approach to forest management, governments, industry, labour, Aboriginal people, academia, and a range of other groups are sitting at the same table, trying to achieve a balance among the environmental, economic, social, and cultural demands placed on forests. New partnerships are being forged at all levels and are becoming the norm.

### **The National Forest Strategy**

That spirit of participation is inherent in Canada's national forest strategy. *Sustainable Forests: A Canadian Commitment* was the result of a consultation with thousands of Canadians beginning in 1991 and was published in 1992. The document targets nine strategic areas for action and identifies close to one hundred commitments that help place Canada at the forefront of sustainable forestry.

The Canadian Council of Forest Ministers (CCFM), trustee of the five-year strategy, and the National Forest Strategy Coalition, which oversees implementation, asked an independent party to

conduct a midterm evaluation of Canada's progress. In a report released to the public, the panel concluded that Canadians remain strongly committed to the strategy. It cited a number of examples demonstrating this, including the involvement of 250 organizations in ten model forest sites (discussed in detail below); requirements in most provinces for forest companies to state, before they harvest, how their activities will affect soil, wildlife, and climate on Crown lands; and increased support for developing sound forestry technologies.

An independent panel will again evaluate Canada's progress in implementing the strategy before it terminates in March 1997. Findings will then be used to develop a new strategy, which is expected to be released a few months later.

Despite solid and impressive progress, more remains to be done. At its annual meeting in October 1994, the CCFM agreed to increase efforts in four key areas of the strategy, as recommended by the panel:

- complete an ecological classification of forest lands;
- complete a network of protected areas representative of Canada's forests;
- establish forest inventories that include information on a range of forest values; and
- develop a system of national indicators to gauge forest management sustainability.

### **Initiatives in Government, Industry, and Other Sectors**

Canada's governments are revising forest policies to better reflect the principles of sustainable management. In January 1995, the *Canadian Environmental Assessment Act* became law. Under the act, pulp and paper mill and forest industry operations are assessed for potential adverse environmental effects. A company that requires a permit for harvesting on Crown land or for a project involving the release of effluent may have to undergo an environmental assessment.

In the last few years, provincial governments have announced or implemented a number of initiatives. Ontario passed the *Crown*

---

*Forest Sustainability Act* in 1994, setting out new requirements for forest planning, management, and renewal. Equally significant is the 1994 Ontario Environmental Assessment Board's ruling on timber management on Crown lands. After more than four years of public hearings, the board issued over 115 legally binding conditions, including a requirement to establish local citizens committees.

Another example is the *1994 Forest Practices Code of British Columbia Act*, one of the most stringent pieces of forest legislation in existence. The Forest Practices Code includes eighteen regulations governing all aspects of sustainable management of the province's Crown forests. The legislation provides for heavy penalties for noncompliance. Since 1994, other provinces have also enacted new regulations on forest management, including Prince Edward Island, Saskatchewan, and Quebec.

Many policy changes are embodied in new strategies and forest management plans developed through consultation with the public and industry. Newfoundland is encouraging public participation in the development of ecosystem management plans for each forest management district. Quebec released its forest preservation strategy, which includes commitments to sustain forest productivity and multiple use. Manitoba issued its long-term forest plan entitled *Toward Ecosystem-based Management*, and Nova Scotia initiated a pilot project to develop, based on regional consultations, integrated resource strategies for Crown lands.

In addition, industry associations have adopted self-regulating codes of practice. The Canadian Pulp and Paper Association, the Alberta Forest Products Association, and the Ontario Forest Industries Association are leaders in this regard.

The Canadian Federation of Professional Foresters Associations has developed national codes of ethics, principles, and standards that have been adopted by the Canadian Institute of Forestry and five of the six professional foresters associations across Canada. The Ontario association uses its own code, developed previously. The National Aboriginal Forestry

Association has established a forest practices code for Aboriginal forest lands, incorporating traditional knowledge in forest management. In Quebec and New Brunswick, woodlot organizations have developed environmental codes of practice.

## **BUILDING A STRONGER KNOWLEDGE BASE FOR THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF FORESTS**

**M**any policy and program initiatives of governments and interested parties in forest issues depend on developing a sounder and more integrated understanding of forests. This understanding is acquired through research on forest issues in government, academic, private sector, and institutional settings. A number of initiatives have been the focus of research in the sustainable development of forests.

### **Domestic Criteria and Indicators**

The CCFM guided the development of domestic criteria and indicators for the sustainable management of Canadian forests. This process included the assistance of a steering committee that coordinated consultations among governments, academia, industry, the Aboriginal community, environmental organizations, and other interest groups.

After two years of meetings and workshops, the participants released a scientifically based framework in October 1995. *Defining Sustainable Forest Management: A Canadian Approach to Criteria and Indicators* outlines six criteria and eighty-three indicators. It also provides a common understanding of what is meant by sustainable forest management in the Canadian context. Collectively, the criteria and indicators describe the state of forests and demonstrate progress toward sustainable management. They also identify elements of the forest ecosystem and Canada's social and economic systems that need to be enhanced.

Implementation is under way with efforts now focused on compiling information and data on the indicators and developing approaches to fill identified gaps. A reporting process is under way and the CCFM is developing a detailed action plan to strengthen Canada's future reporting.

### **The Domestic Model Forest Program**

The Model Forest Program was initiated to accelerate the implementation of integrated sustainable resource management; to develop and apply innovative concepts and techniques in the management of forests; and to test the best sustainable forestry practices available. A network of ten working-scale forests are operational across most of the major forest ecoregions of Canada. They range in size from 100 000 to 1 500 000 hectares and incorporate the spectrum of values. A common feature of each model forest is the building of partnerships committed to achieving objectives that reflect the environmental, economic, social, and cultural context of its area.

In the summer of 1995, Natural Resources Canada established a national advisory committee to assist it in evaluating the Model Forest Program, including the international component. One of the key achievements noted was the effective partnerships that were formed. However, this had proven to be more difficult than expected and had taken longer than anticipated, in some cases more than two years. Findings also showed considerable progress in developing tools for sustainable forest management, although, so far, there is limited evidence of their practical application. The challenge for the second phase of the program, therefore, is for participants to translate management decisions to actions on the ground.

### **The National Forestry Database Program**

The CCFM established the National Forestry Database Program in 1990 to permit a description of the level of activity in any period, to mark change in activity, and to note differences in the resource itself. Since that time, information on revenues from

the sale of timber on provincial Crown land and the use of pest control products has been added. However, there are constraints to moving into non-timber values because program partners do not have a mandate in areas such as wildlife, wilderness, or recreation. Thus, new players will have to be recruited from other sectors to effectively expand the program to include all forest-related natural resources. A national workshop of forestry, wildlife, wilderness, and recreation specialists is planned for 1997.

### **Certification**

In Canada, governments believe that certification systems should be voluntary, nonlegislated, science-based, and transparent. They are also of the view that schemes should be developed in an open and inclusive manner that takes into account the interests of stakeholders.

Two years ago, the Canadian Standards Association (CSA) began work on a certification system for Canada. In October 1996, the Standards Council of Canada designated the CSA's two sustainable forest management-related standards as national standards. The two standards define a system and performance framework for sustainable forest management in Canada, are based on criteria recognized internationally, and are designed to link to the Environmental Management System of the International Organization for Standardization.

The Forest Stewardship Council Canada, founded in January 1993, is working on the development of regional performance-based standards that reflect the range of ecosystem conditions and political jurisdictions in Canada.

## **INTERNATIONAL AND REGIONAL COOPERATION**

**C**anada's interests in the sustainable management of forests have been strongly expressed at the international level.

## **International Model Forests**

Since Canada committed at UNCED to provide initial funding to expand its network of model forests, international interest in the concept continues to grow. More than twenty-five countries are considering joining the network, which presently comprises ten sites in Canada, two in Mexico, and one in Russia. In addition, three adaptive management areas in the United States are exploring linkages with the Model Forest Program. Model forests have proven to be an effective means for sharing information among natural resource managers and the many individuals and groups that have an interest and a stake in the health and productivity of forests.

## **Montreal Process Criteria and Indicators**

Canada continues to cooperate closely with other international efforts to develop criteria and indicators for sustainable forest management, especially those covering boreal and temperate forests outside Europe. As host of the Liaison Office for the Montreal Process, Canada provides the support and impetus for implementation, at the national level, of the criteria and indicators that the twelve member countries endorsed in 1995.

The group meets regularly and is now discussing the challenges associated with implementation. At its eighth meeting in June 1996, Canada presented an overview of the member countries' assessments of their capability to report on the Montreal Process criteria and indicators, including key findings and issues. Following discussions, participants decided they would make a progress report available at the fourth session of the Intergovernmental Panel on Forests (IPF) in February 1997 and present a first approximation report at the eleventh World Forestry Congress in October 1997.

## **Intergovernmental Panel on Forests**

Canada actively participates in the discussions of the IPF, which has a mandate to report to the United Nations Commission on

Sustainable Development in April 1997 on key forest policy issues.

## **NEXT STEPS—A LEGALLY BINDING INSTRUMENT FOR FORESTS**

**C**ommitted to promoting sustainable forest management worldwide, Canada is working closely with other countries to improve the state of the world's forests. One of the best ways to accomplish this is by addressing all forests and all forest values in a comprehensive manner, preferably through a legally binding international instrument.

Clearly, there is a need to continue the forest dialogue on outstanding issues beyond the IPF. Canada contends that real progress can only be made through the establishment of an Intergovernmental Negotiating Committee, recognizing that it will take time to reach agreement on what should be contained in a convention on forests.

As evidenced by the discussions of the IPF, North-South partnerships, rather than polarization, have become the norm. Further, our collective understanding of sustainable forest management has improved, especially with the development of criteria and indicators for sustainable forest management for implementation at national, regional, and international levels. The global community now has a firmer grasp of many of the complex and interconnected issues and, in view of such progress, is ready to translate verbal commitments into action. Canada is convinced that the best way to move to this next stage is through a dedicated, legally binding instrument for forests.

### **Benefits**

#### ***An Integrated and Comprehensive Forest Agenda***

The global forest community now clearly recognizes the need to address all forests and all forest values in a balanced and

comprehensive manner. The lack of coordination between the institutions and the instruments dealing with and affecting forests is of particular concern. More specifically, the forest sector needs to forge strong linkages with the conventions that touch on various aspects of forests, such as biological diversity, climate change, and desertification. The best way to accomplish this is to deal with these instruments on an equal basis, through conferences of the parties.

### ***Effective Governance***

As it stands, no common international agenda for action exists for the forest sector. This is a direct result of governments not having a permanent forum bringing together all forest-related institutions and instruments to debate the full range of forest issues and make decisions. As noted above, a conference of forest parties under a legally binding instrument is the best way to achieve effective governance of a common forest agenda *by the forest community*.

### ***Open, Inclusive, and Transparent Decision Making***

A legally binding instrument provides the most effective means for open and transparent intergovernmental dialogue that would take into account the views of the full range of interested parties, encompassing, among others, representatives of Indigenous people, forest dwellers, local communities, and nongovernmental organizations, including industry.

### ***Cooperation and Coordination in Financial Assistance and Technology Transfer***

The negotiation of any international instrument on forests would have to include a dialogue on financial and technical resources to support the efforts of developing countries and countries in transition to market economies in promoting sustainable forest management.

### **Facilitation of Trade in Forest Products**

Consumers seek assurances that the forest products they purchase are derived from sources that are sustainable. A legally binding instrument would facilitate such trade by virtue of signatories clearly demonstrating to consumers their commitment to and compliance with sustainable forest management practices.

### **Action-Oriented Results**

A dedicated legally binding instrument on forests would generate the highest degree of commitment to sustainable forest management at the national, regional, and international levels. Past experience has shown that voluntary instruments are less effective in improving practices on the ground.

### **Elements**

Canada considers that a legally binding agreement on forests should be based on the UNCED Statement of Forest Principles and, *as a minimum*, should

- (1) **provide global governance of a common agenda for action** by the forest community through a conference of the parties, bringing international forest and forestry-related matters under the governance of ministers responsible for forests;
- (2) **provide the basis for a common understanding of sustainable forest management**, taking into account ecological, economic, social, and cultural similarities and differences among countries. The agreement should identify a set of criteria consistent with existing international processes on criteria and indicators;
- (3) **specify rights and obligations related to achieve sustainable forest management** in areas such as national and subnational forest policy frameworks, forest

inventory, reforestation and afforestation, protected areas, and participation of interested parties, including Indigenous people, forest dwellers, and communities dependent on forests;

Canada maintains that thresholds for forests and forest management practices should not be specified at the international level. Rather, where appropriate, countries should establish their own standards and approaches for achieving sustainable forest management;

Canada's view is that certification of sustainable forest management should be voluntary, nonlegislated and nonregulated and thus should not be covered under the provisions of a legally binding instrument for forests;

- (4) **enhance international cooperation and improve efficiency and coordination of bilateral and multilateral assistance** by including consideration of financial and technical resources to support the efforts of developing countries and countries in transition to market economies to achieve sustainable forest management;
- (5) **complement existing international obligations**, in particular, those related to forests in the Convention on Biological Diversity, the Framework Convention on Climate Change, and the Convention to Combat Desertification;
- (6) **recognize the role of natural and planted forests** in achieving sustainable forest management and rehabilitation of degraded areas;
- (7) **stipulate that nothing in the agreement will authorize the use of measures to restrict or ban international trade in forest and forest-related products;**
- (8) **facilitate national reporting on progress in achieving sustainable forest management worldwide;**
- (9) **provide a mechanism for establishing protocols to reflect new understanding of forest issues and ways to achieve the objectives of the convention;**

- (10) **establish a dispute settlement mechanism** based on negotiation and mediation for the legally binding provisions contained in the agreement;
- (11) **focus attention on cross-sectoral factors** contributing to deforestation and forest degradation, leading to enhanced coordination and integrated plans of action;
- (12) **enhance and coordinate efforts to improve the scientific knowledge base** needed for sustainable forest management and disseminate that knowledge effectively; and
- (13) **provide for the effective participation of all interested parties, within the intergovernmental structure of a conference of the parties,** in the elaboration, implementation, monitoring, and evaluation of the legally binding instrument.

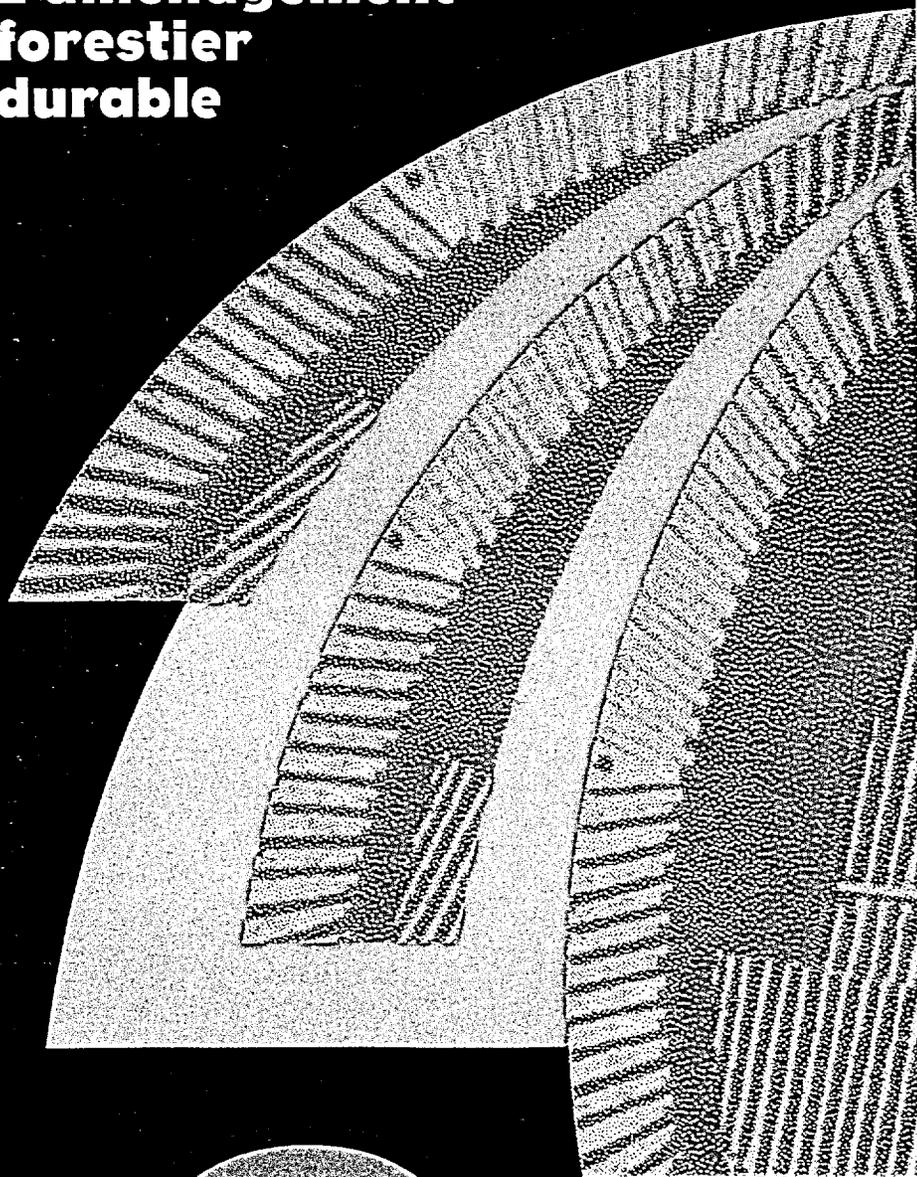
## **CONCLUSION—1997 IS A YEAR OF OPPORTUNITY**

**C**anada has taken many steps to put its forest policies and practices on a sustainable footing. All partners in the forest sector will continue to work toward improving sustainable forest management at home and worldwide.

The fifth session of the United Nations Commission on Sustainable Development in April 1997 and the Special Session of the United Nations General Assembly in June 1997 offer an opportunity to move the forest agenda forward by launching negotiations for an international forest convention. The extensive review by governments and civil society of progress in implementing UNCED commitments makes 1997 a critical year for environment and development issues.

The year 1997 provides a unique opportunity for the international forest community to demonstrate its collective resolve to take a decisive step toward achieving sustainable forest management worldwide. This must be in the form of an agreement to establish an Intergovernmental Negotiating Committee in 1997 for an international forest convention.

# L'aménagement forestier durable



Monographie  
n° 1

Canada



Collection de monographies sur le développement durable  
au Canada :

*L'aménagement forestier durable,  
monographie n° 1.*

*Le transport durable, monographie n° 2.*

*La protection des mers et des océans,  
monographie n° 3.*

*Le développement durable : minéraux et métaux,  
monographie n° 4.*

*La jeunesse canadienne : perspectives sur le développement durable,  
monographie n° 5.*

Cette collection de monographies accompagne *L'élan est donné :  
le développement durable au Canada*, la présentation de 1997  
du Canada à la Commission du développement durable des  
Nations Unies.



# **L'aménagement forestier durable**

**Préparé dans le cadre de la participation  
du Canada à la réunion de la Commission du  
développement durable des Nations Unies, en  
avril 1997**

**par**

**Ressources naturelles Canada**

**1997  
Ottawa, Canada**

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1997  
N° de cat. E2-136/1-1997  
ISBN 0-662-62893-4



*Imprimé sur du papier recyclé.*

# Table des matières

---

INTRODUCTION .....	1
LE CANADA — UN PAYS DE FORÊTS .....	1
LA VALEUR DES FORÊTS .....	2
L'AMÉNAGEMENT FORESTIER — UN PLUS LARGE ÉVENTAIL DE VALEURS, UNE PARTICIPATION RENFORCÉE .....	3
La Stratégie nationale sur les forêts .....	4
Initiatives des gouvernements, de l'industrie et d'autres secteurs .....	5
ÉLARGISSEMENT DES CONNAISSANCES EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FORÊTS .....	7
Critères et indicateurs nationaux .....	7
Le Programme de forêts modèles du Canada .....	8
Le Programme national de données sur les forêts .....	9
Certification .....	9
LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE .....	10
Forêts modèles internationales .....	10
Critères et indicateurs du Processus de Montréal .....	10
Groupe intergouvernemental sur les forêts .....	11
ORIENTATIONS FUTURES — UN INSTRUMENT ENTRAÎNANT DES OBLIGATIONS JURIDIQUES POUR LES FORÊTS .....	11
Avantages .....	12
Un programme forestier intégré et global .....	12
Gestion efficace .....	13
Prise de décision ouverte, globale et transparente .....	13
Coopération et coordination en matière d'aide financière et de transfert de technologie .....	13
Facilitation du commerce des produits forestiers .....	13
Résultats axés sur l'action .....	14
Éléments .....	14
CONCLUSION — L'ANNÉE 1997 PRÉSENTE DES POSSIBILITÉS À EXPLOITER .....	16



# L'aménagement forestier durable

## INTRODUCTION

L'aménagement durable des forêts est l'une des principales priorités du Canada. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), dans le chapitre 11 d'Action 21 et dans la Déclaration de principes relatifs aux forêts de la CNUED, le Canada s'est engagé à continuer d'aménager, de conserver et de développer ses forêts d'une manière durable. Ces efforts ont été réalisés dans le contexte d'un passage d'un type d'aménagement fondé sur le rendement soutenu à un autre type, fondé sur les écosystèmes forestiers. Dans la présente monographie, le Canada décrit comment les politiques et les pratiques d'aménagement forestier ont évolué, tout particulièrement depuis la CNUED. Cette monographie propose aussi les prochaines étapes dans ce processus à l'échelon national et international.

## LE CANADA — UN PAYS DE FORÊTS

Sur les 921,5 millions d'hectares qu'occupe le Canada, les forêts couvrent 417,6 millions d'hectares, soit environ 45 % du territoire. Quelque 37 % de cette superficie boisée est constituée de forêts claires composées de muskeg, de marais et d'arbres épars.

Plus de 12 % des forêts canadiennes sont soustraites à l'exploitation par des lois ou des politiques. Cette vaste superficie de forêts protégées équivaut à peu près à l'étendue de l'ensemble des forêts de la Finlande, de la Norvège, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche. Environ 57 % de la forêt au Canada est considérée comme une forêt commerciale, capable de fournir des produits du bois et d'autres types de

produits; toutefois, seulement près de la moitié de la forêt commerciale est actuellement aménagée en vue de la production de bois.

Au Canada, 94 % des forêts sont publiques. Les 6 % restants sont des propriétés privées qui appartiennent à plus de 425 000 propriétaires fonciers. Au nom du public, les gouvernements provinciaux gèrent approximativement 71 % des forêts du pays, et les gouvernements fédéral et territoriaux, quelque 23 %.

Le territoire boisé du Canada est extrêmement divers. Chacune des huit grandes régions forestières du Canada comportent différents mélanges d'essences dominantes. Plus de 60 % du couvert forestier est constitué de résineux, 15 % de feuillus et 21 % de peuplements mixtes. Au total, on compte 165 essences au Canada.

## **LA VALEUR DES FORÊTS**

**L**es forêts ont de nombreuses valeurs : elles jouent un rôle essentiel dans la modération du climat, la régularisation des réseaux hydrographiques, la prévention de l'érosion, l'atténuation de la pollution atmosphérique et la disponibilité d'habitats fauniques. Les forêts canadiennes offrent aussi une multitude d'activités récréatives aux Canadiens et aux visiteurs du monde entier.

De plus, de nombreuses collectivités dépendent en grande partie de l'industrie forestière sur le plan économique. En 1995, cette industrie a fourni 369 000 emplois directs et 511 000 emplois indirects, pour un total de un emploi sur quinze au Canada. Les produits forestiers constituent aussi l'une des plus importantes industries d'exportation du Canada. En 1995, la valeur des exportations forestières était de 41,3 milliards de dollars. Trois produits se partagent la part du lion dans ces exportations : le sciage résineux, le papier journal et la pâte de bois. Les deux tiers de ces exportations se font aux États-Unis. L'Union européenne et le Japon sont les deux autres principaux importateurs de produits forestiers canadiens.

## **L'AMÉNAGEMENT FORESTIER — UN PLUS LARGE ÉVENTAIL DE VALEURS, UNE PARTICIPATION RENFORCÉE**

L'aménagement forestier est un domaine de compétence provinciale au Canada. Chaque gouvernement provincial et territorial a son propre ensemble de lois, de politiques et de règlements pour régir l'aménagement des forêts sur son territoire. Toutefois, tous les paliers de gouvernement collaborent étroitement en ce qui concerne les questions forestières nationales et internationales. En janvier 1995, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'un cadre de coopération en foresterie qui établit les priorités en matière de collaboration, donne au fédéral la responsabilité première en ce qui a trait aux relations internationales, au commerce, et aux terres fédérales et autochtones, ainsi que reconnaît une responsabilité partagée en matière de sciences et de technologie, d'industrie et de développement régional, et d'environnement.

L'aménagement forestier a toujours été complexe, mais il le devient encore davantage du fait que des valeurs plus nombreuses et mieux définies relativement à la production de bois et aux autres aspects de la forêt sont prises en considération. Ainsi, il s'agit moins d'un aménagement traditionnel des ressources en bois que d'une régulation des changements dans le paysage forestier, dans le temps. Le fait que les forêts outrepassent les frontières politiques et privées indique aussi le besoin d'un aménagement forestier global à l'échelle la plus vaste.

Au Canada, la participation et la consultation du public ont évolué d'une simple collecte d'informations à une participation active des partenaires et des groupes d'intérêts dans le cadre de processus de prise de décision ouverts et transparents. Avec l'adoption de cette approche plus holistique de l'aménagement forestier, les gouvernements, l'industrie, les travailleurs, les Autochtones, le milieu de l'enseignement et un éventail d'autres groupes sont donc assis à la même table, tentant d'établir un équilibre entre les exigences environnementales, économiques,

sociales et culturelles qui pèsent sur les forêts. De nouveaux partenariats émergent à tous les niveaux et deviennent la norme.

### **La Stratégie nationale sur les forêts**

Cet esprit de participation est inhérent à la Stratégie nationale sur les forêts du Canada. Le document *Durabilité des forêts : un engagement canadien*, publié en 1992, fut le résultat d'une consultation menée auprès de milliers de Canadiens à partir de 1991. Il vise neuf domaines stratégiques dans lesquels on veut agir et établit près de 100 engagements qui aident le Canada à se positionner à l'avant-garde de la foresterie durable.

Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), qui administre la stratégie quinquennale, et la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts, qui supervise la mise en oeuvre, ont demandé à une partie indépendante de mener une évaluation à mi-mandat des progrès du Canada. Dans un rapport présenté au public, le groupe de travail a conclu que les Canadiens demeuraient fortement engagés envers la Stratégie. Le rapport citait un certain nombre d'exemples révélateurs, notamment la participation de 250 organismes à dix sites de forêt modèle (voir ci-après pour plus de détails); la nécessité pour les compagnies forestières dans la plupart des provinces de définir, avant la coupe, comment leurs activités vont affecter le sol, la faune et le climat sur les terres de la Couronne; et un appui accru pour l'élaboration de technologies forestières écologiques.

Un groupe de travail indépendant évaluera à nouveau les progrès du Canada dans la mise en oeuvre de la Stratégie avant son terme en mars 1997. On utilisera alors les résultats pour élaborer une nouvelle stratégie qui devrait voir le jour quelques mois plus tard.

Malgré des progrès réels et impressionnants, il reste beaucoup à faire. À son assemblée annuelle en octobre 1994, le CCMF a

convenu d'accroître les efforts dans quatre secteurs clés de la Stratégie, selon la recommandation du groupe de travail :

- parachèvement de la classification écologique du territoire forestier;
- parachèvement d'un réseau de zones protégées représentatives des forêts canadiennes;
- établissement d'inventaires forestiers présentant notamment des données sur un éventail de valeurs de la forêt;
- élaboration d'un système d'indicateurs nationaux permettant de mesurer la durabilité de l'aménagement forestier.

### **Initiatives des gouvernements, de l'industrie et d'autres secteurs**

Au Canada, les gouvernements sont en train de réviser les politiques forestières pour mieux intégrer les principes de l'aménagement durable. En janvier 1995, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* a été adoptée. En vertu de cette loi, on évalue les opérations des usines de pâtes et papiers et de l'industrie forestière afin d'en déterminer les effets néfastes possibles sur l'environnement. Une compagnie qui a besoin d'un permis pour l'exploitation de terres de la Couronne ou pour un projet qui implique le rejet d'un effluent pourrait devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Au cours des quelques dernières années, les gouvernements provinciaux ont annoncé ou mis en oeuvre un certain nombre d'initiatives. En 1994, l'Ontario a adopté la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, qui établit de nouvelles exigences en matière de planification, d'aménagement et de régénération des forêts. D'importance égale est la position de la Commission des évaluations environnementales de l'Ontario relativement à la gestion des matières ligneuses sur les terres de la Couronne. Après plus de quatre années d'audiences publiques, la Commission a émis plus de 115 conditions entraînant des obligations juridiques, dont la mise sur pied de comités locaux de citoyens.

Un autre exemple est la *1994 Forest Practices Code of British Columbia Act*, l'une des lois forestières en vigueur les plus strictes. Le Code comprend 18 règlements qui régissent tous les aspects de l'aménagement durable des forêts de la Couronne de la province, et la Loi impose des pénalités sévères en cas d'infraction. Depuis 1994, d'autres provinces ont aussi adopté de nouveaux règlements en matière d'aménagement forestier, dont l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et le Québec.

De nombreux changements aux politiques sont intégrés dans de nouvelles stratégies et de nouveaux plans d'aménagement forestier, élaborés en consultation avec le public et l'industrie. Terre-Neuve encourage la participation du public dans l'élaboration de plans d'aménagement des écosystèmes pour chacun des districts d'aménagement forestier. Le Québec a présenté sa stratégie de préservation des forêts, qui comprend des engagements relatifs au maintien de la productivité forestière et à l'utilisation multiple. Le Manitoba a publié son plan forestier à long terme intitulé *Toward Ecosystem-based Management*, et la Nouvelle-Écosse a entrepris un projet pilote visant l'élaboration, à partir de consultations régionales, de stratégies intégrées sur les ressources pour les terres de la Couronne.

De plus, les associations de l'industrie ont adopté des codes de pratique d'autoréglementation. L'Association canadienne des pâtes et papiers, l'Alberta Forest Products Association et l'Ontario Forest Industries Association sont des chefs de file à ce chapitre.

La Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels a élaboré des codes d'éthique, des normes et des principes nationaux qui ont été adoptés par l'Institut forestier du Canada et cinq des six associations de forestiers professionnels du Canada. L'association de l'Ontario utilise son propre code, élaboré antérieurement. L'Association nationale de foresterie autochtone, a établi un code de pratiques forestières pour les terres boisées autochtones qui intègre le savoir traditionnel dans l'aménagement forestier. Au Québec et au

Nouveau-Brunswick, les organismes de propriétaires de boisés ont élaboré des codes de pratiques environnementales.

## **ÉLARGISSEMENT DES CONNAISSANCES EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FORÊTS**

**B**on nombre des initiatives en matière de politiques et de programmes des gouvernements et des parties intéressées dans les questions forestières dépendent du développement d'une connaissance plus solide et plus intégrée des forêts. Cette connaissance est acquise par l'entremise de recherches sur les questions forestières menées par le gouvernement, les établissements d'enseignement, le secteur privé et diverses institutions. Un certain nombre d'initiatives ont été au coeur des recherches en matière de développement durable des forêts.

### **Critères et indicateurs nationaux**

Le CCMF a dirigé l'élaboration de critères et d'indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts canadiennes. Dans le cadre de ce processus, un comité directeur a coordonné des consultations menées auprès des gouvernements, des établissements d'enseignement, de l'industrie, de la communauté autochtone, des organismes environnementaux et d'autres groupes d'intérêts.

Après deux ans de réunions et d'ateliers, les participants ont présenté un cadre à caractère scientifique en octobre 1995. Le document *Définir la gestion durable des forêts : une approche canadienne aux critères et indicateurs* présente six critères et 83 indicateurs. Il procure également une compréhension commune de ce que l'on entend par aménagement forestier durable dans le contexte canadien. Ensemble, les critères et indicateurs décrivent l'état des forêts et montrent la voie vers

l'aménagement durable. Ils indiquent aussi les éléments de l'écosystème forestier et des systèmes social et économique du Canada qui doivent être améliorés.

La mise en oeuvre est amorcée, et les efforts portent maintenant sur la compilation d'informations et de données relatives aux indicateurs et sur l'élaboration d'approches permettant de combler les lacunes observées. Un processus de production de rapports est en cours, et le CCMF élabore actuellement un plan d'action détaillé visant à renforcer les activités futures de présentation de rapports du Canada.

### **Le Programme de forêts modèles du Canada**

Le Programme de forêts modèles a été mis sur pied pour accélérer la mise en oeuvre de la gestion intégrée et durable des ressources, pour élaborer et appliquer des techniques et des concepts innovateurs visant l'aménagement des forêts ainsi que pour tester les meilleures pratiques existantes en matière de foresterie durable. Un réseau de dix forêts de taille utile sont en exploitation dans la plupart des grandes écorégions forestières du Canada. Leur étendue varie de 100 000 à 1 500 000 hectares et renferme l'ensemble des valeurs forestières. Les forêts modèles ont pour caractéristique commune la création de partenariats visant à réaliser les objectifs reflétant le contexte environnemental, économique, social et culturel de leur région.

À l'été de 1995, Ressources naturelles Canada a créé un comité consultatif national chargé de l'aider dans l'évaluation du Programme de forêts modèles, notamment pour ce qui est du volet international. L'une des réalisations clés d'intérêt fut la création de partenariats efficaces. Toutefois, cette tâche s'est avérée plus difficile et plus longue que prévu et a nécessité, dans certains cas, plus de deux ans. Les résultats ont aussi montré des progrès considérables dans la mise au point d'outils pour un aménagement forestier durable quoique, à ce jour, on a peu d'indices de leur valeur pratique. Ainsi, dans la seconde phase du Programme, les participants devront relever le défi de traduire les décisions de gestion en actions sur le terrain.

## **Le Programme national de données sur les forêts**

Le CCMF a créé le Programme national de données sur les forêts en 1990 pour permettre une description du niveau d'activité en toute période, pour marquer les changements dans l'activité et pour noter les différences dans la ressource elle-même. Depuis lors, on a ajouté des informations sur les revenus provenant de la vente de bois sur les terres de la Couronne provinciale et sur l'utilisation des produits antiparasitaires. Toutefois, il y a des contraintes pour ce qui est des valeurs autres que celle de la production de bois car les partenaires du Programme n'ont pas de mandat dans des secteurs comme la faune, la vie sauvage ou les activités récréatives. Ainsi, on devra recruter de nouveaux acteurs dans d'autres secteurs pour étendre efficacement le Programme de façon à inclure toutes les ressources naturelles liées à la forêt. On tiendra en 1997 un atelier national qui regroupera des spécialistes de la foresterie, de la faune, de la vie sauvage et des activités récréatives.

## **Certification**

Au Canada, les divers paliers de gouvernement estiment que les systèmes de certification devraient être facultatifs, échapper aux mesures législatives ou réglementaires, être scientifiquement fondés et être transparents. Ils pensent aussi que ces mécanismes devraient être élaborés d'une manière ouverte et globale en tenant compte des intérêts des parties concernées.

Il y a deux ans, l'Organisation canadienne de normalisation (CSA) a entrepris d'élaborer un système national de certification. En octobre 1996, le Conseil canadien des normes a reconnu officiellement comme normes nationales les deux normes de la CSA ayant trait à l'aménagement forestier durable. Ces normes définissent un système et un cadre d'évaluation de la performance de l'aménagement durable des forêts du Canada, reposent sur des critères reconnus à l'échelle internationale et sont conçus pour s'harmoniser au Système de « management » environnemental (ou système de

gestion de l'environnement) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Créé en janvier 1993, le Forest Stewardship Council Canada s'emploie à élaborer des normes fondées sur la performance régionale qui refléteront la gamme des conditions des écosystèmes et des secteurs de compétences politiques existant au Canada.

## **LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE**

**L**es intérêts du Canada dans l'aménagement durable des forêts ont été fortement exprimés à l'échelon international.

### **Forêts modèles internationales**

Depuis que le Canada s'est engagé lors de la CNUED à fournir des fonds initiaux pour élargir son réseau de forêts modèles, l'intérêt porté à ce concept n'a cessé de croître sur la scène internationale. Plus de 25 pays se sont montrés intéressés à se joindre au réseau qui compte actuellement dix sites au Canada, deux au Mexique et un en Russie. De plus, trois aires de gestion adaptée aux États-Unis explorent la possibilité d'établir des liens avec le Programme de forêts modèles. Les forêts modèles ont offert un excellent moyen pour mettre en place un mécanisme de partage de l'information entre les gestionnaires des ressources naturelles et les multiples personnes et groupes ayant à coeur la santé et la productivité des forêts.

### **Critères et indicateurs du Processus de Montréal**

Le Canada continue de coopérer étroitement à d'autres efforts internationaux pour élaborer des critères et des indicateurs relatifs à l'aménagement forestier durable, particulièrement à

ceux couvrant les forêts boréales et tempérées à l'extérieur de l'Europe. En sa qualité de pays hôte du Bureau de liaison du Processus de Montréal, le Canada appuie et assure la mise en oeuvre, à l'échelle nationale, des critères et des indicateurs qui ont été avertisés en février 1995 par les 12 pays participant à ce processus.

Les membres du groupe se rencontrent régulièrement et discutent actuellement des défis associés à la mise en oeuvre. Lors de leur huitième réunion en juin 1996, le Canada a présenté un survol de la capacité qu'évaluent avoir les pays membres pour rendre compte des critères et des indicateurs du Processus de Montréal, y compris des constatations clés et des grands enjeux. À l'issue de discussions, les participants ont décidé qu'ils prépareraient un rapport d'étape en vue de la quatrième réunion du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF), qui aura lieu en février 1997, et qu'ils déposeraient un rapport de première approximation lors du onzième Congrès forestier mondial, qui se tiendra en octobre 1997.

### **Groupe intergouvernemental sur les forêts**

Le Canada participe activement aux délibérations du GIF, qui a pour mandat de déposer, en avril 1997, un rapport concernant de grandes questions stratégiques sur les forêts devant la Commission du développement durable des Nations Unies.

## **ORIENTATIONS FUTURES — UN INSTRUMENT ENTRAÎNANT DES OBLIGATIONS JURIDIQUES POUR LES FORÊTS**

**E**ngagé à promouvoir l'aménagement forestier durable partout dans le monde, le Canada collabore étroitement avec d'autres pays pour améliorer l'état des forêts du monde. L'un des meilleurs moyens à cet effet est de traiter

toutes les forêts et toutes leurs valeurs dans une optique globale, de préférence au moyen d'un instrument international entraînant des obligations juridiques.

Il est clair qu'on doit continuer le dialogue forestier sur les questions en suspens au delà des délibérations du GIF. Le Canada soutient que des progrès réels ne peuvent être réalisés que par l'établissement d'un comité intergouvernemental de négociation, en reconnaissant qu'il faudra du temps pour arriver à une entente sur ce que devrait contenir une convention sur les forêts.

Comme il est ressorti des délibérations du GIF, le partenariat Nord-Sud, plutôt que la polarisation, est devenu la norme. De plus, notre connaissance collective de l'aménagement forestier durable s'est accrue, particulièrement avec le développement de critères et d'indicateurs de l'aménagement forestier durable mis en oeuvre à l'échelon national, régional et international. La communauté mondiale a maintenant une meilleure compréhension des nombreuses questions complexes et interreliées et, vu ces progrès, est prête à traduire ses engagements verbaux en action. Le Canada est convaincu que la meilleure façon de passer à cette prochaine étape est l'adoption d'un instrument approprié entraînant des obligations juridiques.

## **Avantages**

### ***Un programme forestier intégré et global***

À l'heure actuelle, la communauté forestière mondiale reconnaît clairement la nécessité de porter son attention sur toutes les forêts et sur toutes leurs valeurs d'une manière équilibrée et globale. Le manque de coordination entre les institutions et les instruments qui traitent des forêts et qui influent sur elles est particulièrement préoccupant. Plus précisément, le secteur forestier doit forger des liens solides avec les conventions qui touchent à divers aspects des forêts, comme la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification. La meilleure façon d'accomplir cela est de composer avec ces instruments sur une base d'égalité, par l'entremise de conférences des parties.

### ***Gestion efficace***

Dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de programme d'action international commun dans le secteur forestier. Cette lacune découle du fait que les gouvernements n'ont pas de forum permanent groupant l'ensemble des institutions et des instruments liés aux forêts pour débattre de toutes les questions forestières et prendre des décisions. Comme on l'a déjà mentionné, une conférence des parties forestières liée à un instrument entraînant des obligations juridiques est le meilleur moyen d'assurer une gestion efficace d'un programme forestier commun *par la communauté forestière*.

### ***Prise de décision ouverte, globale et transparente***

Un instrument entraînant des obligations juridiques constitue le meilleur moyen pour la mise en place d'un dialogue intergouvernemental ouvert et transparent qui prendrait en considération les points de vue de l'ensemble des parties intéressées, regroupant, entre autres, les représentants des peuples autochtones, les habitants des forêts, les communautés locales et les organismes non gouvernementaux, dont l'industrie.

### ***Coopération et coordination en matière d'aide financière et de transfert de technologie***

Dans la négociation entourant la création d'un instrument international pour les forêts, on devrait traiter des ressources financières et techniques visant à soutenir les efforts des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché en vue de la promotion de l'aménagement forestier durable.

### ***Facilitation du commerce des produits forestiers***

Les consommateurs veulent avoir l'assurance que les produits forestiers qu'ils achètent proviennent de sources durables. Un instrument entraînant des obligations juridiques faciliterait un

commerce de cette nature grâce à des signataires qui démontreraient clairement aux consommateurs leur engagement envers les pratiques d'aménagement forestier durable et leur respect de ces principes.

### **Résultats axés sur l'action**

Un instrument particulier entraînant des obligations juridiques pour les forêts aurait pour effet d'assurer le plus haut degré d'engagement envers l'aménagement forestier durable à l'échelon national, régional et international. L'expérience passée a montré que les instruments facultatifs sont moins efficaces pour ce qui est d'améliorer les pratiques sur le terrain.

### **Éléments**

Le Canada considère qu'une entente entraînant des obligations juridiques sur les forêts devrait être fondée sur la Déclaration des principes relatifs aux forêts de la CNUED et, *au minimum*, devrait :

- 1) **fournir une gestion globale d'un programme d'action commun** par la communauté forestière grâce à une conférence des parties, en confiant les questions internationales relatives aux forêts et à la foresterie sous l'autorité des ministres responsables des forêts;
- 2) **fournir la base d'une compréhension commune de l'aménagement forestier durable**, en prenant en considération les similitudes et les différences écologiques, économiques, sociales et culturelles entre les pays. L'entente devrait établir un ensemble de critères adaptés aux processus internationaux existants en matière de critères et d'indicateurs;
- 3) **préciser les droits et les obligations liés à la réalisation de l'aménagement forestier durable** dans des secteurs comme les cadres nationaux et infranationaux de politique

forestière, l'établissement de l'inventaire des forêts, la reforestation et le boisement, les zones protégées et la participation des parties intéressées, dont les peuples autochtones, les habitants des forêts et les collectivités tributaires des forêts;

Le Canada soutient que les seuils en matière de forêts et de pratiques d'aménagement forestier ne devraient pas être spécifiés à l'échelle internationale. Les pays devraient plutôt, selon les besoins, établir leurs propres normes et approches pour la réalisation de l'aménagement forestier durable;

Selon le Canada, la certification de l'aménagement forestier durable devrait être facultative, soustraite aux lois et règlements et ainsi ne devrait pas être soumise aux dispositions d'un instrument entraînant des obligations juridiques pour les forêts;

- 4) **accroître la coopération internationale et améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide bilatérale et multilatérale** en tenant compte des ressources financières et techniques pour soutenir les efforts des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché en vue de la réalisation de l'aménagement forestier durable;
- 5) **compléter les obligations internationales existantes**, en particulier celles liées aux forêts dans la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification;
- 6) **reconnaître le rôle des forêts naturelles et plantées** dans la réalisation de l'aménagement forestier durable et la restauration des zones dégradées;
- 7) **stipuler que rien dans l'entente n'autorisera l'utilisation de mesures visant à restreindre ou à interdire le commerce international des produits forestiers et liés aux forêts;**

- 8) **faciliter la production de rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'aménagement forestier durable à l'échelle internationale;**
- 9) **fournir un mécanisme d'établissement de protocoles pour refléter les nouvelles connaissances en matière de questions forestières et proposer des moyens de réaliser les objectifs de la convention;**
- 10) **établir un mécanisme de règlement des litiges fondé sur la négociation et la médiation pour les dispositions entraînant des obligations juridiques contenues dans l'entente;**
- 11) **prendre en considération les facteurs transectoriels responsables du déboisement et de la dégradation des forêts, entraînant une meilleure coordination et l'intégration des plans d'action;**
- 12) **accroître et coordonner les efforts pour améliorer la base de connaissances scientifiques nécessaire à l'aménagement forestier durable et pour disséminer les connaissances de façon efficace;**
- 13) **faciliter la participation efficace de toutes les parties intéressées à l'élaboration, la mise en oeuvre, la surveillance et l'évaluation de l'instrument entraînant des obligations juridiques, et ce, à l'intérieur de la structure intergouvernementale d'une conférence des parties.**

## **CONCLUSION — L'ANNÉE 1997 PRÉSENTE DES POSSIBILITÉS À EXPLOITER**

**L**e Canada a fait de nombreuses démarches pour mettre ses politiques et pratiques forestières sous le signe de la durabilité. Tous les partenaires du secteur forestier continueront de travailler à l'amélioration de l'aménagement forestier durable au pays et dans le monde.

La cinquième session de la Commission du développement durable des Nations Unies, en avril 1997, la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en juin 1997, offrent la possibilité de faire progresser le dossier des forêts par le lancement de négociations en vue d'une convention internationale sur les forêts. L'examen approfondi par les gouvernements et la société civile des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements de la CNUED fait de 1997 une année charnière pour les questions d'environnement et de développement.

L'année 1997 offre à la communauté forestière internationale une occasion unique de démontrer sa résolution collective de mettre le cap sur la réalisation de l'aménagement forestier durable à l'échelle mondiale. Cette orientation devrait se concrétiser par une entente visant l'établissement, en 1997, d'un comité intergouvernemental de négociation, en vue de la création d'une convention internationale sur les forêts.